



**Vous avez des questions sur le
Coronavirus ?**

Plateforme téléphonique
d'information gratuite: **0 800 130 000**

COVID 19

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

La commune d'Archamps met en œuvre des mesures pour contribuer localement à stopper l'épidémie et faire respecter le confinement décidé par le Président de la République.

1) Respecter le confinement

CONFINEMENT = NE SORTIR QUE POUR LES BESOINS ESSENTIELS, SEUL, ET AUTOUR DE CHEZ SOI.

Les déplacements sont INTERDITS sauf dans les cas suivants et à condition d'être muni d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail quand le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès de professionnels de santé ;
- Se déplacer pour l'aide aux personnes vulnérables et la garde d'enfants dans le respect des gestes barrières ;
- Faire de l'exercice, uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Les infractions à ces règles sont amendables et vous exposent à une peine de prison en cas de récidive. Tout rassemblement est interdit en dehors du strict cercle du foyer familial.

2) Permanences de la Mairie.

Le Conseil municipal élu en 2014 reste en fonction jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent la mise en place du nouveau Conseil municipal.

La Mairie est fermée au public sauf dans les cas suivants :

- Actes de naissance, de reconnaissance, d'enfant sans vie et de décès.
- Ces actes sont établis sur rendez-vous et dans le respect des gestes barrière.

Les autres actes sont :

- Reportés lorsque les textes imposent la présence physique des intéressés : demandes de changements de prénom, déclarations conjointes de changement de nom, démarches sans caractère d'urgence y compris attestations de vie.
- Traités uniquement par voie dématérialisées (accueil@mairie-archamps.fr) ou courrier.

La célébration des mariages et l'enregistrement des PACS sont reportés sauf urgence justifiée.

Un standard téléphonique est assuré au **04.50.43.62.18** :

- Lundi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h,
- Mardi et jeudi de 14 h à 17 h.

Les déchetteries de Neydens et Vulbens sont fermées. Les habitants sont invités à reporter leurs travaux de bricolage et de jardinage et à stocker leurs déchets. La communauté de commune du Genevois continue d'assurer la collecte des ordures ménagères (www.cc-genevois.fr)

Le Maire, Xavier PIN, son équipe d'adjoints, Serge FONTAINE, Gaël LOUCHART, Mireille DOMENJOUR, Séverine CHOPARD, et vos conseillers municipaux restent mobilisés et à votre service.